



## PROTOCOLE DE MESURES ADAPTÉES À LA PRATIQUE DES ACTIVITES DU CLUB ASRP RIS- PLONGEE POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS

### 1. PRÉAMBULE

Les recommandations et consignes générales qui suivent sont les mesures que nous nous engageons à mettre en place pour éviter les contaminations, et la propagation épidémiologique.

Ce protocole est valable à date de sa rédaction. Les directives évoluant régulièrement, l'association se laisse le droit de le mettre à jour aussi souvent que nécessaire.

Notre lieux d'activité : La piscine RENE TOUZIN

L'utilisation de la piscine René TOUZIN se fera sur les créneaux Horaires identiques à ceux de la saison 2019 / 2020, à savoir le mercredi de 20H à 22h, comprenant un créneau partagé avec l'USRO de 20h à 20h30.

Les documents de référence nous ayant permis la rédaction du présent protocole sont :

- Protocole Accueil Piscine René TOUZIN

- Le guide de reprise des activités « études et sports sous-marins » édité par le ministère des sports - page 93 (maj 06/2020).

[http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport\\_fiches-2.pdf](http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches-2.pdf)

- La fiche de reprise des activités fédérales éditée par la commission médicale de la FFESSM (MAJ 06/2020)

<https://ffessm.fr/uploads/media/docs/0001/05/6c5df69429697f0718c7f9d7fd8447ecc6d082e0.pdf>

**Avant toutes inscription au club, il sera nécessaire de remplir l'attestation COVID 19 en ligne et de produire un certificat de non-contre-indication, aucun renseignement médical ne sera conservé ni collecté.**



Pour les personnes ayant présenté les signes cliniques d'une infection au COVID 19 ou ayant fait l'objet d'une détection virale par prélèvement, production d'un CACI avant le retour à la pratique (selon recommandations médicales en annexe).

<http://medical.ffesm.fr/wp-content/uploads/2020-06-23-Visite-m%C3%A9dicale-de-reprise-apr%C3%A8s-Covid-19.pdf>

**Le vice-président de l'association ARNAUD RUFFIN est nommé référent COVID de l'association et gèrera :**

- L'interface avec les interlocuteurs des collectivités
- La vérification de la bonne application des règles sanitaires
- La remonté d'information auprès de l'encadrement de l'association pour une éventuelle évolution du présent document

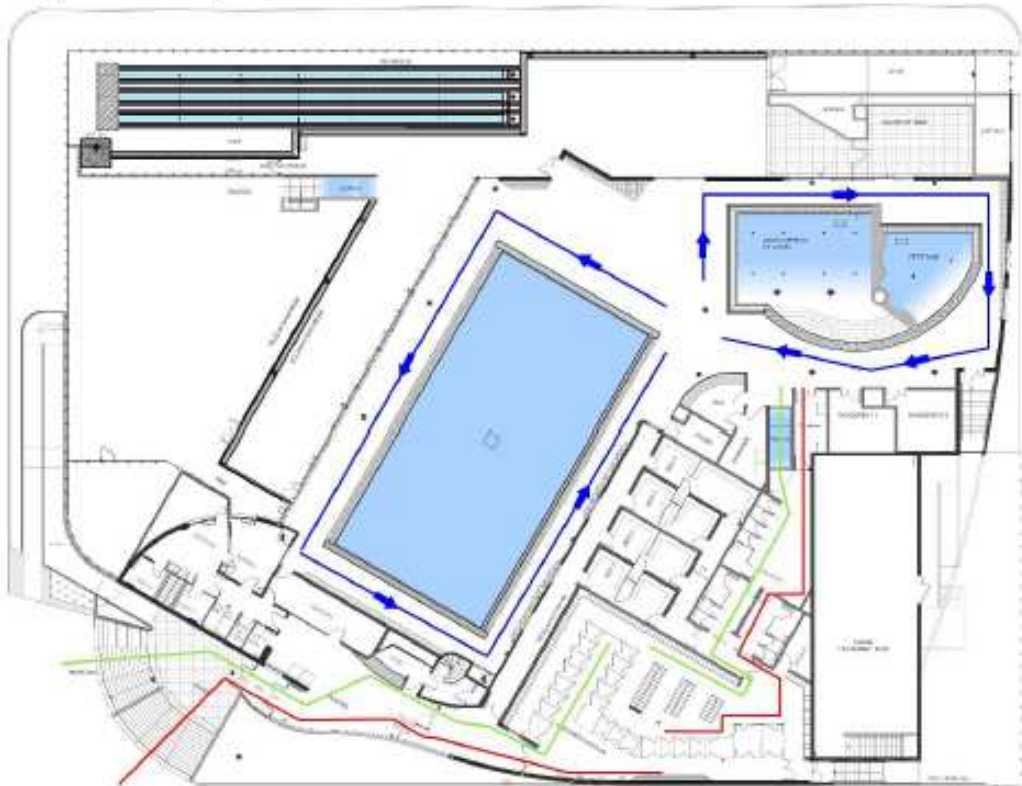
**Dans le cas où un adhérent serait déclaré positif lors d'un test COVID, il devra sans délais en informer le référent COVID nommé ci-dessus, ou en son absence le président de l'association, ou encore la secrétaire de l'association.**

## 2. Utilisation de la piscine

Nous ne reprendrons les activités que lorsque nous y serons autorisés par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

Les gestes barrières doivent être strictement respectés :

- - Port du masque obligatoire dans les parties communes de la piscine
- - Se laver les mains,
- - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- - Règles de distanciation sociales respectées dans l'enceinte de l'établissement et durant toutes les phases de l'entraînement.
- - L'utilisation de gel hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement
- - Strict respect des sens de circulation internes à l'établissement



- Rappel par affichage des consignes et gestes barrières

## 2.1. Utilisation des vestiaires

La décontamination des vestiaires sera effectuée par le personnel de la piscine après la fermeture au public et avant la réouverture au public le lendemain matin.

A l'entrée :

- Un lavage des mains au gel hydroalcoolique est demandé. Le club mettra à disposition du gel mais recommande que chacun se munisse de son propre flacon.
- Inscription du nom des adhérents sur un registre à l'entrée des vestiaires pour la traçabilité des éventuels cas contact

Les plongeurs accéderont individuellement aux vestiaires (pas d'utilisation de vestiaire collectif). Avant d'entrer sur le bassin une douche complète avec savon est demandée.

Les casiers ne seront pas utilisés, chaque plongeur apportera un sac dans lequel il remettra ses vêtements durant l'activité. Une zone dans un coin à proximité du bassin sera réservée à l'entreposage de tous les sacs de vêtements pendant la pratique de l'activité.

## 2.2. Séance

Port du masque obligatoire avant mise à l'eau



La séance sera organisée de telle manière que la répartition soit homogène sur les lignes d'eau. Les discussions, arrêts prolongés sur les bords de bassin sont prohibés.

Éviter les stationnements et les regroupements sur les plages de la piscine.  
Nous devons respecter une distance entre chaque adhérent de : 1m minimum,

L'effectif sera entre 50 et 60 personnes en moyenne avec un effectif maximum de 70 personnes. Pour un bassin de 25mx12, soit 312m<sup>2</sup>, cette fréquentation maximum représente un ratio de 1 personne pour 4,5 m<sup>2</sup>.

Pour le créneau commun ASRP/USRO, l'effectif sera limité à 20 personnes maximum afin de respecter ces mêmes ratios sur les 2 lignes d'eau qui nous sont affectées

Les groupes de niveaux seront répartis dans les différentes lignes d'eau et un sens de circulation pour la nage dans les lignes d'eau sera mis en place.

A l'issue de la séance, tout le matériel personnel (masque, tuba, palmes combinaison) sera remis dans le sac de plongée avant passage à la douche. La douche savonneuse est obligatoire avant de sortir. Compte-tenu des différentes phases en dehors du bassin, la sortie de l'eau devra se faire au plus tard à 22h00 avec un accès aux vestiaires suivant le protocole défini ci-après.

La piscine sera fermée à 22h30 précisément.

### **2.3. Matériel :**

L'utilisation du matériel individuel est requise et sera généralisée.

Au regard de la situation sanitaire et de ses implications, aucun prêt de matériel de l'association ne pourra être envisagé.

Cette situation est applicable à date de reprise d'activité jusqu'à la fin du mois de décembre, la situation sera révisée en fin d'année en fonction de :

- L'évolution épidémique
- L'évolution des instructions gouvernementales
- L'évolution des instructions fédérales

### **2.4. Fin de séance**

En fin de séance les adhérents se dirigeront vers la douche puis les vestiaires par groupe de 10 personnes toutes les 5 minutes. Pas de stationnement prolongé dans les vestiaires, il sera demandé de s'habiller le plus rapidement possible et d'évacuer les vestiaires

Pas d'utilisation des sèche cheveux afin d'éviter les système de soufflerie.

## 2.5. Cours théoriques en salle

Dans le cadre de la formation, il est indispensable de prévoir des cours de théorie en salle. Ils seront réalisés par groupes de 10 personnes maximum avec port du masque, distanciation sociale et utilisation de gel hydroalcoolique. Les cours seront organisés dans les salles mises à notre disposition, les fenêtres seront ouvertes et il sera fait usage de supports de cours dématérialisés.

L'accès aux locaux sera effectif dès que les autorisations d'accès nous auront été notifiées.

- Les gestes barrières doivent être strictement respectés :

- - Port du masque
- - Distanciation de 2m
- - Se laver très régulièrement les mains,
- - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,
- - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- - Favoriser les cours en webinaire

- Rappel par affichage des consignes et gestes barrières et rappel aux adhérents de venir masqué, et munis de leur gel hydroalcoolique.

**Chaque responsable de groupe veillera au respect de ce Protocol et, le cas échéant, de la désinfection du matériel.**



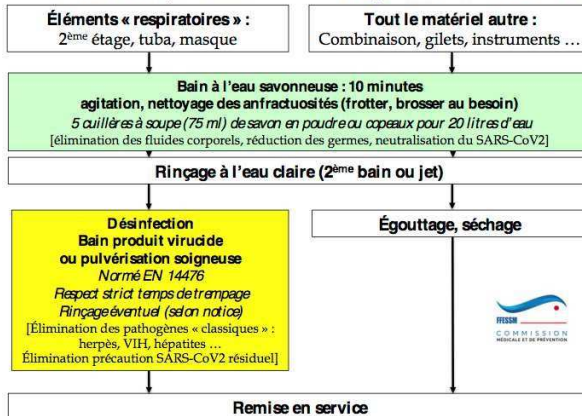
*Limiter les risques de transmission virale*

## Protocole de décontamination

### DECONTAMINATION DU MATÉRIEL DE PLONGÉE EN SITUATION DE PANDEMIE COVID-19

*Matériel souillé et à haut risque de contamination*

*Matériel peu souillé et faiblement contaminant*



*Nous attirons l'attention à bien veiller à respecter les conditions d'utilisation du produit désinfectant utilisé*





### 3. Fonctionnement de l'association

#### 3.1. Les inscriptions

Les adhérents pour leur inscription auront à remplir, en complément de la fiche d'inscription habituelle, un questionnaire COVID sur lequel ils auront à répondre aux questions liées au contexte sanitaire. Ce questionnaire a été défini par la FFESSM et n'est ni un questionnaire médical ni une collecte de données. Il s'agit d'un engagement déclaratif de l'adhérent qui relève de sa responsabilité individuelle.

Le questionnaire représentant la situation de chaque adhérent à un instant T, chaque adhérent s'engage à signaler à l'équipe encadrante de l'association tout changement de situation sur n'importe quel point abordé dans ce questionnaire.

Au regard de la situation exceptionnelle tout adhérent ne pourra accéder à la séance d'entraînement que lorsque son dossier d'inscription complet aura été remis à la secrétaire de l'association ou à son adjoint. La tolérance historique sur la date de remise des inscriptions ne pourra pas être appliquée cette année.

#### 3.2. Les sorties

Concernant les sorties techniques et / ou exploration, elles sont organisées sous la responsabilité de l'association et de son équipe encadrante, autant concernant le trajet, que l'hébergement et que la pratique de l'activité. Le directeur de plongée aura la charge du respect des règles du présent document.

Le questionnaire COVID sera rempli et signé par chaque participant (y compris encadrement) 72h maximum avant le départ.

Concernant les trajets en covoiturage :

- Le port du masque reste obligatoire et permanent dans les véhicules
- Les véhicules doivent être aérés par l'ouverture des fenêtres.
- Les souffleries, climatisation et recyclage d'air doivent être mis à l'arrêt
- Un effectif maximum de 3 personnes par véhicule.

Concernant les hébergements :

- Les protocoles sanitaires des structures d'hébergement seront demandés par le bureau directeur analysés et validés
- Les participants s'engagent à les respecter en tout point
- En cas d'hébergements hors structures (type appartements ou autre) les gestes barrière seront respectés en permanence et le port du masque restera obligatoire. La distanciation sociale sera à respecter.

Concernant les structures plongées :

- Les protocoles sanitaires des structures d'hébergement seront demandés par le bureau directeur analysés expliqués aux adhérents qui auront la charge de les respecter en tout point.



Au même titre que pour les séances d'entraînement il n'y aura aucun prêt de matériel de l'association pour les sorties. Le matériel sera loué directement auprès des structures qui assurent l'organisation de la pratique de l'activité sur site. Ces dispositions sont également applicables aux sorties nage en eaux vives.

### 3.3. Les fosses

Concernant les sorties en fosse sont également organisées sous la responsabilité de l'association et de son équipe encadrante, autant concernant le trajet, que la pratique de l'activité. Le directeur de plongée aura la charge du respect des règles du présent document.

Les règles sanitaires liées au covoiturage seront identiques à celles des sorties listées ci-dessus et les protocoles sanitaires des structures de plongées seront collectés, analysés et expliqués aux participants qui auront la charge de les respecter en tout point.

## 4. Fonctionnement du club-house

Au regard du protocole sanitaire d'utilisation du chalet des associations rédigé par la mairie de Ris-Orangis, le club-house restera fermé jusqu'à nouvelle instruction.

**Le présent document est un protocole généraliste visant à définir les modalités de fonctionnement de notre association au regard des conditions sanitaires particulières.**

**Il est demandé à chacun des adhérents d'adopter une attitude responsable, d'agir avec discernement, et de signaler toute évolution de sa situation médicale individuelle.**

**Pour finir, et malgré ces impératifs impactant pour tous il sera obligatoire pour tout adhérent de faire perdurer les valeurs de partage et de bonne humeur instaurée par les membres fondateurs de l'association voilà maintenant un demi-siècle.**

**L'ensemble du bureau directeur vous souhaite à tous une bonne reprise et de bonnes bulles pour cette saison.**